

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.08

**Traitement des déchets végétaux
Marché d'Appel d'Offres**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 07 novembre 2001

RAPPORT

Présenté par M. Jean MONNIER

Par délibération n° 1.10 du 21 février 2001 le Comité Syndical décidait la mise en place d'une organisation pour le transport et le traitement des déchets végétaux :

- démarche auprès des E.P.C.I. pour la mise en place des bennes,
- achat de bennes (12),
- lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de prestation par Appel d'Offres ouvert,

Par délibération n° 1.11 du 27 juin 2001 le Comité Syndical confirmait la création de ce dispositif expérimental et autorisait M. le Président à signer une convention avec la société SUNDGAU COMPOST en vue d'assurer le transport et le traitement des déchets végétaux déposés dans les bennes mises en place.

A partir de cette période d'essais, il est possible de tirer de nombreux enseignements sur le dispositif ainsi créé.

Globalement, la qualité des déchets végétaux traités est bonne, avec parfois, des "dérapages" constatés dans les bennes non gardiennées mais, cela était prévisible.

SUNDGAU COMPOST assure une prestation de qualité, tant au niveau du transport (disponibilité très grande), qu'au niveau du process (obtention du label ECOFERT).

En ce qui concerne les quantités, les tonnages traités s'établissent ainsi :

Juillet	:	77,88 T	mise en place progressive à partir du 10/07/2001
Août	:	219,34 T	
Septembre	:	172,92 T	
Octobre	:	292,22 T	

Le tonnage traité sur 4 mois s'établit à 762.36 tonnes avec 8 bennes en place.

Le tonnage pour l'année 2001 (6 mois) devrait s'élever à environ 1.000 T.

En se fondant sur les éléments suivants :

- mise en place d'un réseau cohérent de points d'apport (achat de 12 bennes supplémentaires),
- progression de 10 % par an du tonnage,
- coût constant pendant la période considérée de 3 ans (prix moyen de la tonne sur l'année 2001 : 56,41 euro),

il est possible d'établir les schémas suivants :

	2002	2003	2004	Total 3 ans
Tonnage par an base 2000 T/an	2.000	2.200	2.420	6.620
Coût par an 56,41 euro/tonne	112.820	124.102	136.512,20	373.434,20
Tonnage par an Base 2500 T/an	2.500	2.750	3.025	8.275
Coût par an 56,41 euro/tonne	141.025	155.127,50	170.640,25	466.792,75
Tonnage par an Base 3000 T/an	3.000	3.300	3.630	9.930
Coût par an 56,41 euro/tonne	169.230	186.153	204.768,30	560.151,30

Il apparaît que quelque soit le tonnage considéré, sur une période de 3 ans, il est nécessaire de lancer un marché d'appel public à la concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'APPROUVER les termes de ce rapport,
- d'AUTORISER M. le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de prestation concernant le transport et le traitement des déchets végétaux sur l'ensemble du territoire du S.E.R.T.R.I.D.,
- d'AUTORISER M. le Président à signer le marché correspondant, en sachant que les montants nécessaires seront prévus au B.P. 2002,

- d'AUTORISER M. le Président à procéder à l'achat de bennes supplémentaires au fur et à mesure des besoins en sachant que les montants correspondants seront prévus en investissement au B.P. 2002.

M. le Président passe la parole à M. Jean MONNIER qui présente le bilan expérimental de l'opération de transport et de traitement des déchets végétaux. Ce bilan positif, fait ressortir la forte demande de la mise en place d'infrastructures dans ce domaine.

Au vu de l'augmentation des tonnages traités et afin de respecter la légalité le recours au lancement d'un appel d'offres s'impose.

M. le Président remercie M. Jean MONNIER pour tout le travail qu'il a effectué en tant que responsable de l'opération.

Suite à l'élection du 3^{ème} Vice-Président M. Jean MONNIER demande à être déchargé de la présidence de la Commission Collectes Sélectives où les déchets végétaux y font l'objet de nombreux débats.

M. Gabriel COURTET, en tant que Président du S.I.V.O.M. informe le Comité Syndical que du personnel est à l'heure actuelle en surplus au S.I.V.O.M. suite à la prise de compétence sur les déchets végétaux par le S.E.R.T.R.I.D..

M. le Président lui indique que ce sujet sera abordé très prochainement en BUREAU.

M. Serge BOHLINGER s'informe sur la procédure de la mise à disposition des futures bennes qui seront acquises en 2002.

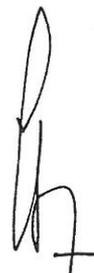
M. le Président lui signale que ce point sera étudié dans le cadre de la Commission Collectes Sélectives.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de ce rapport,
- **AUTORISE** M. le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de prestation concernant le transport et le traitement des déchets végétaux sur le territoire du S.E.R.T.R.I.D.,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché correspondant, en sachant que les montants nécessaires seront prévus au B.P. 2002,
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à l'achat de bennes supplémentaires au fur et à mesure des besoins en sachant que les montants correspondants seront prévus au B.P. 2002.

Ainsi délibéré à l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le mercredi 07 novembre 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 14 novembre 2001, conformément au C.G.C.T.

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

